OCOM M406.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement** : Participer à une activité récréative de tir de précision

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets,

      (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

      (3) des plombs de carabine à air comprimé,

      (4) un cadre de cible,

      (5) une cible,

      (6) un tapis de tir,

      (7) des lunettes de sécurité,

      (8) de la supervision, et

      (9) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la partie 1, section 8 de l'A-CR-CCP-177/PT-002.

3. **Norme** : Le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.

4. **Points d'enseignement** :

   a. Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris :

      (1) expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir ;

      (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir ;

      (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé ;

      (4) décrire la disposition du champ de tir ; et

      (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin du tir.

   b. Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes :

      (1) le classement,

      (2) les activités amusantes,

      (3) les activités chronométrées, et

      (4) les activités compétitives en équipe ou individuelles.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	80 min
c.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des habiletés et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   b. A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. une carabine à air comprimé des cadets,

   b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

   c. des plombs de carabine à air comprimé,

   d. un cadre de cible,

   e. une cible,

   f. un tapis de tir,

   g. des lunettes de sécurité,

   h. un chronomètre, et

   i. des stylos et des crayons.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. une carabine à air comprimé des cadets,

   b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

   c. des plombs de carabine à air comprimé,

   d. un cadre de cible,

   e. une cible,

   f. un tapis de tir, et

   g. des lunettes de sécurité.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l’activité est terminée.

    b. Les cadets peuvent tirer en position debout s'ils ont déjà reçu l'instruction de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).

    c. Les escadrons qui choisissent d’enseigner l’OCOM C406.01 (Aider l’officier de sécurité de champ de tir) devraient permettre aux cadets de remplir ces rôles durant les activités de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

    d. Cette activité donne l’occasion aux cadets d'effectuer une tâche en leadership tel qu'énoncé dans l'OREN 403 (Agir à titre de chef d'équipe).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.